



Le Président

Monsieur Jacques PELISSARD.
Président de l'Association
des Maires de France
41 quai d'Orsay
75007 PARIS

Paris, le 17 NOV. 2006

Monsieur le Président,

Vous m'avez récemment saisi de difficultés rencontrées au plan local suite aux évolutions des activités du groupe La Poste. Trois sujets sont particulièrement d'actualité pour les maires. Ils concernent les horaires de prise en charge du courrier, la mise en place de guichets automatiques bancaires, les modifications des amplitudes horaires des bureaux de poste.

Comme vous le savez, nos collaborateurs ont échangé sur ces différents points dont certains ont été évoqués par la mission de préfiguration de l'observatoire de la présence postale territoriale, notamment lors de sa réunion du 15 novembre dernier.

Le travail effectué dans ce cadre national, mais aussi dans chacun des départements, a conduit à développer, entre La Poste et les communes, des relations de confiance. Elles ne doivent pas être altérées par des dysfonctionnements ponctuels, au regard des nombreux résultats positifs que nous enregistrons sur l'ensemble du territoire lorsque s'est mis en place un dialogue conforme aux engagements pris avec l'AMF.

En ce qui concerne le courrier, celui-ci, vous le savez, doit se préparer à relever le défi d'une concurrence, non seulement créée par l'ouverture du marché, mais également liée à sa substitution par des moyens de communication électronique. C'est dans ce contexte qu'un important programme d'investissements, accompagné de ses nécessaires réorganisations, se déploie progressivement dans la plupart des régions.

Mais ces évolutions s'effectuent également dans un cadre de plus en plus contraint par des réglementations touchant à la sécurité et à l'environnement. La Poste, qui utilise les différents réseaux et infrastructures que sont les routes et autoroutes, les voies aériennes et ferroviaires, doit aujourd'hui faire face, comme la plupart des transporteurs, à une série d'obligations.

Après la limitation du nombre de mouvement nocturnes au-dessus des aéroports parisiens et l'avancement des sillons disponibles sur l'axe de transport ferroviaire à grande vitesse entre Paris et Cavaillon, de nouvelles dispositions doivent être prises en compte.



La première concerne la limitation de vitesse sur autoroute à 90 km/h pour les véhicules de 3,5 à 12 tonnes, au lieu des 110 km/h actuellement autorisés, et ce à compter du 1^{er} janvier 2007, ce qui se traduira bien entendu par l'allongement des temps de conduite.

La seconde impose le passage de tous les produits aux rayons X dans chaque escale aérienne, conformément aux mesures européennes de prévention des actions terroristes avec, pour conséquence, une immobilisation pouvant aller, dans certains cas, et dans les conditions de la législation actuelle, jusqu'à 40 minutes.

La refonte du process industriel et le bouleversement des conditions d'acheminement qui s'imposent à notre entreprise ont conduit, au cours de l'année 2006, à de profondes modifications de l'ensemble de la chaîne de traitement du courrier. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas d'un processus d'adaptation progressif et pluriannuel, mais d'une mise en adéquation au nouveau contexte dans lequel doit désormais s'exercer notre activité.

Nos directeurs territoriaux ont engagé, depuis plusieurs mois, des actions d'information, vers les collectivités territoriales et les entreprises, pour expliquer les changements qui résultent de ce nouveau contexte. On peut aujourd'hui considérer que, dans plus de 85 % des cas, ces modifications ont pu s'opérer sans changements d'horaires et que moins de 4 % des boîtes aux lettres sont affectées par des évolutions significatives des conditions d'accès à nos services.

Les basculements ont donc été réalisés, dans la très grande majorité des cas, sans effet négatif sur la qualité du service. Toutefois, je demande à la Direction Générale du Courrier de tout mettre en œuvre pour corriger des situations dégradées, chaque fois que les conditions techniques et économiques le permettront.

Cependant, si l'on souhaitait assurer systématiquement une réponse au courrier distribué le jour même, il est vraisemblable que les moyens nécessaires, pour des volumes de courrier très faibles, représenteraient des coûts unitaires considérables, sans garantir avec certitude une distribution à J+1, compte tenu de l'augmentation des délais d'acheminement que je vous ai décrite précédemment.

En revanche, dans un souci de rendre plus homogène la concertation entre La Poste et les communes dans le domaine du courrier, nos services ont travaillé sur la bonne application des dispositions suivantes:

- l'information et la consultation des élus, en particulier des maires,
- la concertation dans les domaines de responsabilité partagée,
- l'appréciation continue de la qualité de service du courrier au plan local,
- les mécanismes d'alerte aux niveaux national et départemental afin de prévenir et de remédier, dans les meilleurs délais, à tout dysfonctionnement constaté.

Il conviendra de voir quelle forme donner à l'aboutissement de ces réflexions.



Je souhaite que ces dispositions, en réponse aux préoccupations des maires dont vous vous êtes fait l'écho, constituent une nouvelle étape dans la concertation engagée entre La Poste et l'Association des Maires de France. Je vous remercie de votre proposition d'en faire état à l'occasion du 89^e Congrès des Maires et des Présidents de communautés de France.

Comme vous l'indiquez, nous devons être vigilants pour que les dysfonctionnements, peu nombreux au regard des réussites que nous enregistrons, ne viennent ternir un climat de confiance que nous avons progressivement créé entre notre entreprise et les maires. La poursuite de nos échanges, dans le cadre de la préparation du contrat tripartite prévu par la loi pour pérenniser la contribution que La Poste apporte à l'aménagement du territoire, devrait être le cadre dans lequel nous devons consolider la démarche engagée.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à la modernisation de notre entreprise, je voudrais vous redire l'importance que j'attache à ce que la recherche de la performance économique, qui s'impose à notre entreprise, soit toujours compatible avec les exigences du service public au cœur de nos activités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Très Cordialement,



Jean-Paul BAILLY